

Réunion publique de lancement de la concertation sur l'avant-projet

Jeudi 06/04/2023 à 18h30

Intervenants :

- **Christian DUPESSEY**, Maire d'Annemasse
- **Michel BOUCHER**, 1^{er} adjoint au maire à l'urbanisme, l'aménagement durable, les grands projets et les relations aux usagers
- **Pascal SAUGE**, adjoint au maire à la qualité des espaces publics, patrimoine et travaux
- **Laure GEORGEON et Olivier MALEN**, Service aménagement des espaces publics à la Ville d'Annemasse
- **Karim BAKAS-MORIN**, Médiateur de proximité – Tramway et Piétonnisation
- **Jean-Louis KNIDEL**, agence APS
- **Philippe COTTIN**, TECTA
- **Jonas FROSSARD**, Consultant concertation (PASSAGES)

INTRODUCTION

Christian DUPESSEY introduit la réunion en rappelant qu'il s'agit de présenter le projet en cours de finalisation, faisant suite à l'ensemble des concertations menées depuis maintenant deux ans. Il remercie les participants d'être si nombreux pour cette dernière réunion de concertation sur le projet. Il précise également qu'il y aura d'autres temps pour informer les riverains du démarrage des travaux.

PRESENTATION DU PROJET ET DE LA DEMARCHE

Jonas FROSSARD présente :

- Les objectifs de la réunion et l'organisation des échanges ;
- Le contexte, le périmètre et le calendrier du projet ;
- Les zones de circulation apaisée ;
- Le bilan quantitatif de la démarche de concertation.

Michel BOUCHER présente :

- Le fonctionnement et plan de circulation interne à la future aire piétonne.



Temps d'échanges avec la salle

Question : qu'est-il prévu pour les déménagements et pour l'accès des artisans qui interviennent dans la zone piétonne ?

- Michel BOUCHER : comme aujourd'hui, lorsque l'on occupe l'espace public pour un déménagement, il faut le signaler à la mairie. En outre, cela fera partie des cas exceptionnels où l'on pourra demander à rentrer dans la zone piétonne via le bouton d'appel prévu à cet effet.

Question : est-ce que la rue du Faucigny, où le tram va passer, sera bien accessible pour les riverains ?

- Michel BOUCHER : il y aura toujours une voie réservée aux voitures sur la rue du Faucigny entre le rond-point de l'Etoile et l'avenue Ferry. La rue du Faucigny à partir du croisement avec l'avenue Ferry sera réservée uniquement au tram, aux bus et aux riverains. Il est cependant impossible de mettre une borne pour contrôler l'accès à la rue du Faucigny depuis le croisement avec Ferry (incompatible avec le passage du tram). Il est donc nécessaire qu'il y ait le moins possible de voitures sur cette rue, afin d'éviter l'encombrement de la voie tram. Il s'agira d'un sens interdit sauf riverains : les riverains auront la possibilité de rentrer chez eux en passant sur Faucigny depuis Ferry pour ceux résidant sur la partie nord de la rue. Pour ceux résidant sur la partie sud, ils devront accéder via l'aire piétonne depuis l'av. Pasteur, René Blanc, car le croisement des voies du Tram n'est pas autorisé.

Question : comment améliorer la fluidité de la rue Jules Ferry ?

- Christian DUPESSEY : la rue Aristide Briand va passer à double sens pour soulager le trafic sur la rue Jules Ferry. Les travaux viennent de commencer et seront terminés avant le démarrage des travaux Tram.

Question : comment cela va se passer pour les rues à proximité de la future zone piétonne, comme la rue du Mont Blanc ?

- Michel BOUCHER : si vous habitez rue du Mont Blanc, vous pourrez rentrer chez vous par le Nord en passant par l'avenue de la Gare, ou par la Sud par la rue de la Gare.

Question : comment se fera l'accès aux vélos, trottinettes, scooters ?

- Michel BOUCHER : la réglementation en aire piétonne est que les vélos et les trottinettes sont autorisés à rouler au pas, tant qu'ils n'ont pas de moteurs. Certains le respectent, d'autres non. A Chablais Parc, nous avons durci la réglementation en obligeant à

descendre du vélo et de la trottinette. En ce qui concerne les motos, si vous n'habitez pas la zone piétonne, vous n'avez pas le droit d'y rentrer (des stationnements moto sont prévus à l'extérieur de la zone piétonne). Si vous habitez la zone piétonne et vous déplacez en moto, le fonctionnement est identique que pour ceux qui ont une voiture : ceux qui ont un garage dans la zone sont « ayant-droit » avec la possibilité d'y rentrer.

Question : qu'en est-il de l'accès des personnes handicapés et des aides à domicile ? La place PMR en face de Minelli Chaussure va-t-elle être conservée (elle sert aujourd'hui d'arrêt minute pour déposer des personnes handicapées) ?

➤ Michel BOUCHER : il faut trouver le juste équilibre quant à la perméabilité aux voitures de cette future zone piétonne. En effet, si on laisse passer trop de voitures, ce ne sera plus vraiment une zone piétonne, mais il faut laisser malgré tout de la souplesse dans le fonctionnement pour éviter les problèmes spécifiques. Ces questions d'accès pour les publics spécifiques (PMR, aides à domicile, etc.) sont actuellement creusées par les services. Quoi qu'il en soit, il y aura tout autour de la zone piétonne, des places handicapées afin qu'ils puissent se garer le plus près possible de l'entrée de l'aire piétonne. En outre, à l'intérieur de la zone piétonne, qui restera assez petite en surface, il y aura de grandes améliorations en matière d'accessibilité PMR qui faciliteront beaucoup le déplacement en fauteuil roulant : il n'y aura plus de trottoirs, un sol plat et lisse, une priorité aux piétons, etc.

Question : comment fera-t-on pour déposer des patients handicapés chez le médecin ?

➤ Michel BOUCHER : cela fera partie des cas exceptionnels qui seront gérés par le centre de supervision urbain, qui pourra ouvrir les bornes au cas par cas lorsqu'on appuie sur le bouton d'appel.

Question : ne serait-il pas préférable de prévoir un plan de circulation où l'on puisse descendre par la rue de la Gare (plutôt que de monter) ?

➤ Christian DUPESSEY : nous allons étudier la question mais cela risque d'avoir des conséquences négatives sur d'autres rues.

Question : quid des livreurs type Deliveroo, Uber Eats, Amazon ?

➤ Michel BOUCHER : ils devront livrer en vélo, car, en scooter, théoriquement, ils ne pourront plus passer.

➤ Christian DUPESSEY : ce type de livraison pose des problèmes de comportement et de civilité, qu'on retrouve dans toutes les villes. C'est une question importante, qu'il faudra regarder dans le détail, en s'inspirant du fonctionnement adopté dans d'autres villes.

PRESENTATION DU PROJET

Jean-Louis KNIDEL présente :

- L'ambition de végétalisation du centre-ville
- Les revêtements et types de mobilier urbain
- Les points d'apports volontaires (conteneurs enterrés)
- Le projet d'aménagement de la rue du Chablais
- Le projet d'aménagement de la place Deffaugt
- Le projet d'aménagement de la rue du Commerce
- Le projet d'aménagement de la place Jean-Jacques Rousseau



Temps d'échanges avec la salle

Question : les points d'apport volontaire (conteneurs enterrés) de Chablais Parc fonctionnent mal : trop pleins, mal entretenus, avec des déchets par terre. Cela ne paraît donc pas pertinent d'avoir la même chose dans le futur centre-ville. En outre, il faudrait des conteneurs à verre supplémentaires.

- ➔ Christian DUPESSEY : nous avons beaucoup réfléchi et beaucoup hésité, car il n'y a pas de bonnes solutions. Le système actuel, avec les bacs à poubelle roulants, est aussi très dysfonctionnant. Nous sommes allés voir comment cela se passait ailleurs dans d'autres villes, pour nous rendre compte que les conteneurs enterrés avec des points d'apport volontaire étaient la moins mauvaise solution concernant les ordures ménagères. Cela signifie qu'il y aura un effort important à fournir, en lien avec Annemasse Agglo, sur l'entretien : les conteneurs enterrés seront ramassés trois fois par semaine (contrairement à deux fois aujourd'hui pour les conteneurs enterrés de Chablais Parc et pour les bacs à roulettes) et un nettoyage quasi-permanent pour les déchets au sol. Car, quand c'est sale, cela attire la saleté. Le défi est donc de maintenir la propreté, et de mettre les moyens nécessaires pour cela. Cela demande aussi des sanctions : une brigade est spécialisée sur la propreté.
- ➔ Michel BOUCHER : le fonctionnement des conteneurs enterrés de Chablais Parc s'est un peu amélioré ces dernières années. Ce qui continue à poser un problème, c'est la gestion des déchets carton.

En tout cas, l'avantage des conteneurs enterrés, c'est qu'il n'y aura plus besoin de local à poubelles (ils pourront par exemple être transformés en local à vélo).

Question : quelles sont les mesures incitatives pour rénover les façades en adéquation avec l'aménagement de l'espace public ?

- Michel BOUCHER : nous n'avions pas prévu au départ de traiter cette question. Mais, lors de la concertation, cela est très fortement ressorti d'avoir une cohérence entre l'espace public et les façades. La Ville a donc la volonté de mettre en place des mesures pour inciter financièrement les propriétaires à rénover leur façade.
- Jean-Louis KNIDEL : bien souvent, le fait de rénover l'espace public crée une dynamique favorable pour la rénovation des façades.

Question : Je me déplace souvent depuis la gare à pied avec une valise roulante. Les pavés seront-ils suffisamment lisses ?

- Jean-Louis KNIDEL : les pavés sont prévus sur la place Deffaugt principalement, et ponctuellement sur des micro-espaces. Il s'agit de petits pavés sciés (parfaitement plats) avec des joints serrés, qui ne produisent pas de nuisances sonores. Nous avons l'habitude de les utiliser sur d'autres projets, et cela donne un résultat très lisse et peu bruyant.

Question : la taxe foncière va-elle augmenter vu le budget du projet ?

- Christian DUPESSEY : la décision d'augmenter la taxe foncière a déjà été prise récemment, et il n'y aura pas d'autres augmentations au cours de ce mandat. C'est le seul levier qu'il reste aux collectivités locales pour réaliser des choses et faire vivre la ville. D'ailleurs, ce n'est pas à cause du budget d'investissement du projet que l'augmentation de la taxe foncière a été nécessaire, mais bien à cause du budget de fonctionnement pour s'assurer qu'il y ait suffisamment de ressources humaines pour gérer et faire vivre ce futur centre-ville, notamment à travers la mise en place de vidéoprotection avec le centre de supervision urbain, qui va permettre d'améliorer la sécurité et la propreté du centre-ville.

Question : est-ce que les revêtements seront non glissants ?

- Jean-Louis KNIDEL : en ce qui concerne les pavés, il s'agit d'un format (presque quatre pavés à l'échelle d'un pied) qui vont permettre de créer l'accroche suffisante. En outre, la surface du dallage sera traitée pour éviter un effet glissant. En ce qui concerne les autres revêtements, il s'agira de bétons architecturés, qui sont très peu glissants.

Question : est-ce que les assises auront des appuis pour les personnes âgées ?

- Jean-Louis KNIDEL : il y aura des fauteuils avec accoudoirs, et sur un certain nombre d'assises en bois auront aussi des accoudoirs pour s'appuyer.

Question : est-ce qu'il y aura des parcs à vélos fermés ?

- Michel BOUCHER : nous avons identifié un endroit au niveau de l'avenue Pasteur (tronçon devant Libération) pour implanter ce type de parc fermé à vélos, en dehors de la zone piétonne, mais à proximité immédiate. En revanche, la question du système de sécurisation de ces parcs est toujours à l'étude.

Question : Le ramassage des déchets ne risque-t-il pas de créer des embouteillages, notamment sur la rue du Chablais, comme c'est le cas aujourd'hui ?

- Michel BOUCHER : le ramassage des conteneurs enterrés prend en effet du temps. Nous avons donc prévu un système de contre-allée sur la rue Chablais Parc, où il y en a beaucoup, pour permettre aux camions de s'extraire de la rue et d'éviter ainsi les encombrements.

Question : Les parkings souterrains sont aujourd'hui fermés à partir de 20h. Est-ce que cela sera toujours le cas avec la piétonnisation qui supprime un grand nombre de places extérieures de stationnement ?

- Christian DUPESSEY : il va en effet falloir faire évoluer ce fonctionnement, pour que la ville puisse vivre le soir. On travaillera avec notre délégataire sur cette question.

Question : Les bacs biodéchets ne vont-elles pas être un nid à rats ?

- Pascal SAUGE : nous sommes en train de tester cinq espaces consacrés au biodéchets depuis janvier. Les premiers résultats montrent que cela n'a aucune odeur, et que les rats ne peuvent absolument pas rentrer dedans car il y a un bac fermé et une trappe. Les biodéchets sont ramassés deux fois par semaine. Nous constatons aussi que les personnes sont respectueuses de ce nouveau système. En outre, nous serons obligés par la loi à partir de 2024 de séparer les ordures ménagères et les biodéchets.

Question : qu'est-il prévu contre les trottinettes qui roulent trop vites ?

- Christian DUPESSEY : il s'agit d'une problématique nationale, avec les mêmes difficultés rencontrées sur l'espace public dans toutes les villes. Il est important de rappeler les règles et de sanctionner si nécessaire.
- Michel BOUCHER : la trottinette électrique est soumise aux mêmes règles que le vélo, à savoir circuler sur la chaussée et, en zone piétonne, rouler au pas. Il n'y a pas de plaques d'immatriculation, donc c'est plus difficile à gérer.

PRESENTATION DES TRAVAUX

Philippe COTTIN présente :

- Les principes d'intervention pendant la phase travaux
- Le calendrier des travaux rue par rue

Karim BAKAS-MORIN présente :

- Les modalités d'information pendant la phase travaux



Temps d'échanges avec la salle

Question : va-t-il y avoir des coupures d'eau et d'électricité ?

- ➔ Christian DUPESSEY : il devrait n'y avoir que des coupures très ponctuelles, programmées par les concessionnaires, qui avertiront les usagers en amont.

Question : est-ce qu'il y a un système particulier pour indiquer les nouvelles règles pour les automobilistes qui vont venir en zone de rencontre ?

- ➔ Christian DUPESSEY : les deux services de communication (Agglo et Ville) travaillent en lien étroit pour utiliser tous les supports possibles pour diffuser l'information.

Question : en tant que commerçant, quand je vois qu'il y aura des travaux au mois de décembre sur la rue du Commerce, ça me fait quelques soucis.

- ➔ Laure GEORGEON : nous avons prévu une trêve de Noël, avec un arrêt des chantiers du tram et de la piétonnisation pendant trois semaines en décembre, afin de ne pas nuire à l'activité commerciale.

Question : pourquoi les travaux de tram commencent par le terminus ?

- ➔ Christian DUPESSEY : c'est pour s'articuler au mieux avec les travaux de la piétonnisation, et diminuer ainsi les nuisances liées aux chantiers.

Question : quels pouvoirs et moyens allez-vous donner au centre de supervision urbain pour lutter contre l'insécurité ? Aujourd'hui, c'est compliqué de se balader le soir, notamment pour les femmes.

- ➔ Christian DUPESSEY : le premier rôle du centre de supervision urbain est le maintien de la sécurité. Les images de vidéoprotection sont diffusées à la fois à la police municipale et nationale. Il permet

de guider l'intervention des forces de l'ordre. Les caméras ne font pas tout, la présence humaine sur le terrain est indispensable, c'est pourquoi nous avons renforcé les effectifs de la police municipale.

Question : quels sont les détails du projet de la rue Aristide Briand ?

⇒ Michel BOUCHER : ce sont des travaux nécessaires et habituels de voirie, menés par la Ville en anticipation des travaux du tram, afin d'éviter les blocages. La question s'est posée de garder ou non du stationnement, avec le choix finalement d'en maintenir, au détriment des pistes cyclables.

Question : quel seront les délais pour obtenir le fond d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux ?

⇒ Christian DUPESSEY : il y a un dossier à déposer et une commission indépendante qui se réunira tous les mois pour répondre aux besoins. Une fois que la décision est prise, le versement se fera très vite, mais il faut compter au minimum deux mois entre le dépôt du dossier et le versement de l'indemnisation.

Question : je voudrais évoquer le problème des épiceries nocturnes qui restent ouvertes toute la nuit, et qui engendrent beaucoup de nuisances (bruits, deal).

⇒ Christian DUPESSEY : c'est une bataille que nous menons au niveau national, puisque, la loi actuellement nous empêche de les interdire. En effet, suite à l'annulation par le tribunal administratif de notre arrêté municipal interdisant l'ouverture des épiceries de nuit, nous avons fait appel au Conseil d'Etat, et sommes en attente de leur décision.

Remarque d'une habitante : j'ai participé à toute la démarche de concertation, et je voudrais témoigner pour souligner la qualité de cette démarche. Les participants ont vraiment été écoutés, et j'ai apprécié ce travail.